

## Projet d'électrification de la ligne ferroviaire Franois/Saint-Amour - Participation financière de la Ville de Besançon - Décision de principe

**Mme l'Adjointe KUNSTLER, Rapporteur :** Le tronçon de la ligne SNCF situé entre Franois et Saint-Amour n'étant pas électrifié, seuls certains type de locomotrices peuvent l'utiliser, ce qui présente à terme un risque pour le maintien de cette voie et la desserte des communes traversées.

En conséquence, la réalisation des travaux d'électrification de la ligne Franois/Saint-Amour a fait l'objet d'une étude et a été proposée à la Région par le Directeur Régional de la SNCF en avril 1988, afin que cette opération puisse être intégrée dans le contrat de plan État-Région.

La Région de Franche-Comté a confirmé sa volonté de voir les travaux réalisés au cours de la période 1989-1993, mais sur la base d'une convention pluriannuelle, le Préfet de Région n'ayant pas reçu mandat pour contractualiser cette opération avec la Région.

Le montant des travaux étant estimé en 1987 à 330 millions de francs, la répartition des participations serait calculée sur la base de 350 millions de francs (valeur 1990) de la manière suivante :

SNCF	160 MF
État	95 MF
Région de Franche-Comté	32 MF
Département du Jura	32 MF
Département du Doubs	10,6 MF
Département de Saône et Loire	3,7 MF
Ville de Lons-le-Saunier et autres collectivités	16,7 MF

Lors de la réunion qui s'est tenue le 5 janvier 1990 à la Région, il a été décidé que les collectivités locales sollicitées devraient faire prendre une délibération par leur assemblée respective sur le principe de participer financièrement à l'opération.

**Mme KUNSTLER :** Deux mots pour rappeler que c'est une ligne qui est nécessaire au niveau de l'interrégional, notamment pour les Jurassiens. J'ajoute que si les trois commissions municipales réunies : Relations Extérieures, Commission Transports et Commission Voirie sont unanimes pour donner un accord de principe sur le financement d'une partie des travaux de réalisation d'électrification de la ligne Franois/Saint-Amour, elles ne sont pas d'accord pour y participer financièrement de façon trop importante. C'est avant tout à la SNCF d'intervenir sur ce genre de dossier.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le principe de participer financièrement à cette opération.